



Divorce et partage des frais de soins pour enfants

Par **thomas**, le **31/08/2011** à **15:50**

Bonjour,
Mes enfants voient un orthodontiste régulièrement et mon ex me réclame la moitié des frais ... étant donné qu'elle a une sécu + une mutuelle suis je dans le vrai si je pense que je ne dois payer que la moitié des dépassements d'honoraires de ce spécialiste ?
Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **15:53**

Vous ne devez payer que ce que le jugement vous dit de payer.

Par **thomas**, le **31/08/2011** à **16:08**

Soyons logique, je vais pas payer la moitié de la visite médicale qui est remboursé par la sécu et encore la moitié de ce qui lui est remboursé par la mutuelle ...
Logiquement ça ne devrait être que la moitié des dépassements d'honoraires des docteurs, non ???
En tout cas un jugement n'est pas précis dans ce que l'on appelle "les petites lignes"

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **17:32**

Dites-nous ce que le jugement dit exactement concernant ce point

Par **thomas**, le **01/09/2011** à **09:39**

Mais le jugement n'est pas détaillé à ce point sur chaque chose ! Il est simplement stipulé que les dépassements d'honoraires de spécialistes et activités extra-scolaires sont à payer moitié-moitié.
Moi je pense que le fait que sa mutuelle ne lui rembourse pas tout est son problème. C'est trop facile le prendre le + bas niveau de la mutuelle et de me faire payer la différence.
Et que faire aussi sur une activité extra scolaire qu'elle juge bon souscrire pour la rentrée alors que nous sommes séparés ? Je ne suis pas d'accord et responsable de ce qu'elle décide maintenant quand même ???

Par **mimi493**, le **01/09/2011** à **12:18**

[citation]Il est simplement stipulé que les dépassements d'honoraires de spécialistes et activités extra-scolaires sont à payer moitié-moitié.[/citation] donc ça c'est clair.
Vous exigez, par LRAR, la facture de dépassement d'honoraires (en cas de dépassement, le praticien doit en établir une) et ses fiches de remboursement mutuelle.
[citation]Et que faire aussi sur une activité extra scolaire qu'elle juge bon souscrire pour la rentrée alors que nous sommes séparés ? [/citation] Vous lui rappelez que vous avez l'autorité parentale conjointe et qu'elle n'a pas le droit d'inscrire sans votre accord, vos enfants, à des activités de ce type

Par **thomas**, le **01/09/2011** à **14:28**

Ok pour le spécialiste. Merci.
En revanche pour l'activité extra scolaire elle a déjà fait l'inscription et acheté une partie du matériel. Comment faire pour que je ne sois pas obligé de payer ?
Est ce que la date de l'inscription est valable pour que je puisse m'en dégager et qu'elle soit seule à payer, car après tout c'est elle qui a choisi sans mon accord.

Par **mimi493**, le **01/09/2011** à **14:30**

En cas de désaccord sur un point relevant de l'autorité parentale, il faut aller devant le JAF. De quelle activité s'agit-il ? Est-ce dans l'intérêt de l'enfant de la faire ?

Par **thomas**, le **01/09/2011** à **14:33**

Elle a décidé d'inscrire un enfant à un cours de musique. Il fait déjà deux autres activités sportives ... et faire de la musique revient beaucoup plus cher. Personnellement je pense que c'est juste histoire de me pomper encore de l'argent et si je refuse de dire à mon enfant que

son père ne l'aime pas ...

Par **mimi493**, le **01/09/2011** à **14:44**

[citation]Personnellement je pense que c'est juste histoire de me pomper encore de l'argent [/citation] on pourrait aussi penser en lisant ça, que pour vous, un enfant ce n'est qu'une source d'ennuis et de dépense. Attention aux accusations de ce type d'autant que l'argent n'est pas pour elle.rnrnLe problème est que vous risquez un échec devant le JAF. Faites une requête pour augmenter la pension alimentaire et supprimer ce partage de dépenses. Comme ça, la somme sera fixe

Par **thomas**, le **01/09/2011** à **14:52**

Je n'ai jamais dit que mes enfants n'étaient que source d'ennuis et de dépenses. Seulement madame ne travaille pas et a décidé de me faire payer mon départ par tous les moyens.rnElle sait pertinemment que mes enfants sont tout pour moi. Si je peux me permettre je rajouterai que je verse déjà un tiers de mon salaire en pension et qu'elle ne travaille pas !!!rnMerci quand même.

Par **mimi493**, le **01/09/2011** à **17:21**

[citation]Je n'ai jamais dit que mes enfants n'étaient que source d'ennuis et de dépenses.[/citation] ce que je vous ai dit, c'est que la façon dénigrante dont vous parlez de la mère peut se retourner contre vous.rnrn[citation]Si je peux me permettre je rajouterai que je verse déjà un tiers de mon salaire en pension et qu'elle ne travaille pas !!! [/citation] ce n'est pas un argument. Le juge en fonction de votre salaire et de vos charges a estimé la pension.rnrn[citation]Elle sait pertinemment que mes enfants sont tout pour moi.[/citation] demandez la résidence exclusive ou au moins alternée